

# NEWSLETTER



Baptiste Nortur | Simon Messenger | Jewhel Mankou | Clémence Maline

## **Interview avec Madame Christine Duruisseau, présidente de l'association I AM NORMAND : La création de la plateforme de vente en ligne des produits normands : LETOUTNORMAND.fr**

Depuis le 10 Novembre 2020, l'association I AM NORMAND a lancé une market-place « Le Tout Normand » qui permet d'acheter des produits normands en ligne.

Sortie du 1er confinement, la préfecture de la région Normandie a lancé un appel au projet « DRACCARE » afin de contribuer à la reprise de l'activité économique des entreprises. L'idée de la market-place proposée par l'association « I am Normand » a été acceptée et ils ont pu bénéficier d'une aide de financement à hauteur de 76% de la part de l'Etat. L'objectif de cette plateforme est de permettre aux artisans, producteurs de continuer leurs activités malgré la fermeture de leurs boutiques.

**Quel est le statut juridique de votre market-place ?**

« Cette plateforme permet la mise en relation des artisans, producteurs avec les consommateurs. L'association ne perçoit aucune contrepartie financière grâce aux ventes réalisées. C'est un service offert par l'association aux entreprises normandes. C'est grâce au soutien financier de la région Normandie que l'association n'a pu eu besoin de demander des frais supplémentaires aux entreprises. Cependant, pour le devenir de la market-place, il sera peut-être nécessaire de demander un intéressement aux chiffres d'affaires des entreprises au vu des coûts que demande une telle plateforme. »

**Comment une entreprise peut vendre ses produits sur votre site « Le tout Normand » ?**

« L'entreprise doit être normande. Elle doit créer ses propres produits, ne doit pas faire de la revente. Ensuite, il faut que l'entreprise rejoigne l'association « I am Normand » en s'acquittant d'une inscription de 250 euros par an. Grâce à cette inscription elles bénéficieront d'un ensemble de services fournis par l'association ».

**Cette market-place a-t-elle vocation à durer sur le long-terme ou seulement durant la période du confinement ?**

« Non c'est un projet à long terme, c'est un véritable projet local. L'objectif est de venir en aide financièrement aux artisans et producteurs, c'est un engagement pour soutenir l'emploi local. Grâce à cette plateforme en ligne, on démontre qu'il est possible d'acheter en ligne tout en soutenant les entreprises locales. De plus, l'autre objectif de cette market-place normande est environnemental, en réduisant l'empreinte carbone grâce à l'achat de produits exclusivement normands. »

**Est-il possible aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou des Etats tiers d'effectuer des commandes sur ce site ?**

« Pour l'instant, la plateforme vise l'ensemble du marché français. Le système de vente à l'international n'est pas enclenché au vu des contraintes techniques, notamment avec le paiement en ligne. Cependant l'idée d'un développement à l'international n'est pas fermée, il y a une réelle demande des pays étrangers, notamment venant du Canada. »

**Quels avantages a une entreprise normande à rejoindre votre association ?**

« Cette association offre une réelle proximité avec les autres professionnels, elle permet un partage des compétences, la création de collaborations. Ce n'est pas une simple plateforme commerciale, le but est aussi de mettre en relation les professionnels. On y trouve une véritable communauté. »

Pour aller plus loin, n'hésitez à aller sur le site web de l'association [iamnormand.fr](http://iamnormand.fr)

Interview réalisée par Baptiste Nortur

## **Le sort du football français suspendu à la Chine ?**

En Avril 2018, la ligue de football professionnel (LFP), a conclu, en vertu des dispositions du Code du sport<sup>(1)</sup>, un contrat de vente des droits télévisuels, à la société Médiapart et Canal + pour un montant record de 1,15 milliard d'euros par an, pour une période allant de 2020 à 2024.

A titre comparatif, sur la période 2016-2020, la valeur des droits cédés était de 726M€ par an, soit une hausse de plus de 30%.

Cet accord historique, intervenant dans un contexte où les droits TV des autres grands championnats européens étaient en baisse, a permis aux clubs français de bonifier leur santé financière et d'établir des budgets prévisionnels et des investissements ambitieux.

Le 5 octobre 2020, le groupe sino-ibérique, par l'intermédiaire de son président Jaume Roures, a dévoilé publiquement ses difficultés financières pour s'acquitter de la seconde échéance évaluée à 172M€. A l'appui de ses propos, l'homme d'affaires estime que la Covid-19 affecte grandement l'attractivité des matchs télévisés par l'absence de public : facteur inexistant lors de la cession des droits en 2018.

De plus, le groupe Mediapro, a sollicité auprès du tribunal de commerce de Nanterre, la désignation d'un mandataire ad hoc « dont les missions sont déterminées par le juge »<sup>2</sup>. Astreints à une obligation de confidentialité, les négociations n'ont pas filtré jusqu'en ce début de mois de novembre.

Le propriétaire des droits TV souhaite une baisse du montant des droits à hauteur de 25% de l'accord signé en 2018.

Dans cette hypothèse, les clubs français, dont les redevances télévisuelles représentent en moyenne 35%<sup>(3)</sup> de leur budget, seront lourdement affectés, dans un contexte où elles subissent également les pertes liées à l'absence de billetterie.

La situation est d'autant plus inquiétante qu'au plan international, l'agence de notation Moody's a qualifié le groupe d'haute spéculatif et proche de ne pas pouvoir exécuter ses engagements dans un contexte favorable. (notation B3) Sur le plan sociétaire, le groupe est détenu par Orient Hontai Capital, en la personne de Tony Ma, PDG, dont les investissements se réclament directement de la stratégie d'expansion chinoise de soft power appelé « One Belt, One Road » de Xi Jinping.

A défaut d'accord dans les renégociations, la Chine sera dans l'obligation de couvrir les actifs de la filiale si elle ne souhaite pas être déchue des droits TV.

En cas de déchéance, le nouvel appel d'offres qui en suivrait risquerait également d'être bien moins intéressant pour les clubs que le précédent contrat d'un milliard d'euros.

Motif d'espoir pour la LFP, est en discussion la valeur juridique d'un cautionnement équivoque souscrit par l'actionnaire minoritaire espagnol « Joye Media SL » en cas de défaut de paiement de Mediapro.

*Le match n'est donc pas fini...*

**Simon MESSENGER**

### Références

(1)Articles L131-1 / L. 332-2 / L. 332-3 du Code du sport

(2)L. 611-3 du Code de commerce

(3)Rapport de la Direction nationale du contrôle de gestion (DNCG) sur l'année 2018/2019

### Sources :

<https://www.village-justice.com/articles/affaire-des-droits-ligue-uber-eat-mediapro-peut-rompre-contrat-imposer,36810.html>

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/10/22/orient-hontai-capital-l-actionnaire-chinois-discret-et-ambitieux-de-mediapro\\_6056950\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/10/22/orient-hontai-capital-l-actionnaire-chinois-discret-et-ambitieux-de-mediapro_6056950_3234.html)

<https://www.france24.com/fr/20180216-groupe-chinois-prend-le-contrôle-mediapro-detenteur-droits-tv-foot-espagnol>

## **En cas de sortie sans accord du Royaume-Uni de l'UE : Quel serait l'impact sur les 3 régions Normandie, Bretagne et Hauts de France ?**

Jusqu'au 31 décembre 2020, en cas d'absence d'accord (no deal) entre le Royaume Uni et l'Union européenne sur leurs relations futures, quel sera l'impact d'un tel scénario en France notamment sur certains secteurs économiques des régions telles que la Bretagne et les Hauts de France et la Normandie du fait de leur proximité géographique avec la grande Ile. En effet, compte tenu des négociations difficiles entre Londres et Bruxelles, l'hypothèse d'une sortie définitive sans accord (ou no deal) refait surface. En théorie, d'ici le 1er janvier 2021, toutes les frontières entre les deux parties seraient théoriquement rétablies, ce qui entraînera des conséquences importantes pour la France et ses régions. Ensuite, les relations économiques entre Londres et Paris ne relèveront plus du Marché intérieur Européen, mais plus plutôt du système de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Comme cela a été rappelé plus haut, les régions qui seraient les plus touchées en France par un no deal sont sans conteste celles situées sur le littoral de la Manche. Ces dernières étant intimement liées à la Grande-Bretagne dans leurs échanges économiques.

Pour les Hauts-de-France, le Royaume-Uni représentait 8,8 % des exportations régionales en 2019. Un retour des barrières douanières et des contrôles pourrait donc particulièrement perturber les échanges.

En Bretagne, pas moins de 500 entreprises entretiennent des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni et pour la plupart d'entre elles, échanger avec un État tiers, en dehors du marché intérieur Européen, relève du saut dans l'inconnu.

Par conséquent, les nouvelles normes à prendre en compte (douanes, normes phytosanitaires et sécuritaires différentes, démarches administratives...) devront les amener à faire évoluer leurs stratégies commerciales.

Concernant le territoire normand, les risques sont lourds car, la région est celle qui commerce le plus avec le Royaume-Uni (agroalimentaire, produits chimiques, pétroliers...). Elle est son premier partenaire économique avec 2,5 milliards d'euros d'exportations, soit trois fois plus que la Bretagne et 1,7 milliard d'euros d'importations.

C'est pourquoi, certains secteurs et activités seraient particulièrement impactés par un Brexit « Dur ».

S'agissant par exemple de la pêche, l'enjeu est considérable pour les pêcheurs normands, qui pourraient perdre près de la moitié de leur surface de pêche.

Mais aussi, sans accord, les ports normands (le Havre, Cherbourg et Caen-Ouistreham...) risqueraient, eux aussi, de subir de plein fouet le Brexit.

En outre, dans tous les ports concernés, les pertes liées à un rétablissement des frontières et de différents contrôles sanitaires représenteront une enveloppe de 5 à 10 millions d'euros par port.

En somme, en fonction de leurs échanges commerciaux, ce sont ces trois régions qui seront en première ligne en cas de sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord. En particulier, leurs ports respectifs qui constituent un point névralgique des échanges entre la France et le Royaume uni.

C'est pourquoi, il serait souhaitable de permettre aux ports, à la fois, de faire face aux difficultés liées au Brexit et de pleinement saisir l'opportunité de redirection du flux des échanges vers le marché irlandais, autre pays de la façade de la manche.

Jewhel MANKOU

Sources : Steven Kakon, Boran Tobelem, « Brexit : quel serait l'impact d'un no deal pour la France ? », site d'info Touteurope.eu, publié le 02 octobre 2020. <https://www.touteurope.eu/actualite/brexit-quel-serait-l-impact-d-un-no-deal-pour-la-france.html>

Corinne Féret Sénatrice du Calvados (Normandie) 15e législature, Question orale n° 0610S, « Conséquences du Brexit sur l'économie de la région Normandie », publiée dans le JO Sénat du 31 Janvier 2019 - page 489.

## **L'adoption du budget pluriannuel de l'Union européenne en suspens**

Lundi dernier (16 novembre 2020) se tenait une réunion des ambassadeurs au cours de laquelle la Hongrie et la Pologne ont opposé leur veto, bloquant l'adoption du budget 2021 - 2027 et du plan de relance européens, le budget devant être adopté à l'unanimité.

L'opposition de ces deux États ne tenait pas aux montants du budget pluriannuel et du plan de relance européens, lesquels ont été établis respectivement à 1090 milliards d'euros et à 750 milliards d'euros, mais au mécanisme de l'État de droit auquel l'Union entend lier le versement des fonds. Ce mécanisme implique un respect de principes affirmés dans les traités (dont, notamment, l'indépendance de la justice et le refus de l'arbitraire) par les États prétendant bénéficier de ces fonds.

Cette opposition survient après des mois de menaces et sous l'influence notamment du Premier ministre hongrois, Viktor Orbán, et du Polonais Jarosław Kaczyński, qui n'ont jamais caché leur désapprobation à la volonté de l'Union de conditionner le déboursement des fonds au respect des principes de l'État de droit — et en particulier à celui de séparation des pouvoirs.

Un tel blocage pose néanmoins un certain nombre de problèmes, en particulier dans le contexte actuel. En effet, le plan de relance a pour objectif de contrer les effets économiques et sociaux de la pandémie de Covid-19, qui ont été désastreux dans de nombreux pays — y compris en Pologne, dont l'économie est tombée en récession au deuxième trimestre de cette année (pour la première fois depuis son passage à l'économie de marché il y a 30 ans). De plus, si le budget tarde à être adopté, selon un diplomate européen « nous risquons de nous retrouver avec un budget très réduit et seulement des dépenses obligatoires ».

Cependant, une solution pourrait être rapidement trouvée pour mettre un terme à ce contretemps. En effet, la Hongrie et surtout la Pologne restent grandement bénéficiaires de ce budget (en 2018, la Pologne avait contribué à hauteur d'environ 4 milliards d'euros et, en retour, bénéficié de 16 milliards d'euros sur les fonds européens — et elle devra pouvoir bénéficier, au seul titre du plan de relance, de presque 25 milliards d'euros de subventions) ; et le vice-ministre des affaires étrangères polonais, Pawel Jablonski, affirme que la Pologne est « prête à poursuivre les négociations » pour trouver une solution dans le respect des traités européens.

Sources ; <https://www.touteurope.eu/revue-de-presse/revue-de-presse-la-hongrie-et-la-pologne-bloquent-le-prochain-budget-et-le-plan-de-relance-europee.html> ; [https://www.lepoint.fr/monde/ue-la-pologne-et-la-hongrie-plantent-la-relance-16-11-2020-2401313\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/ue-la-pologne-et-la-hongrie-plantent-la-relance-16-11-2020-2401313_24.php) <https://www.lesechos.fr/monde/europe/la-pologne-et-la-hongrie-bloquent-le-plan-de-relance-europeen-1265332>

Clémence MALINE